

CALENDRIER DE L'AVENT

des idées reçues sur la laïcité et les religions, avec
des propositions concrètes de réponses à apporter

DE TOUTE
FAÇON
LE BURKINI
C'EST INTERDIT
!!!

EN FRANCE,
LA RELIGION
EST UNE AFFAIRE
PRIVÉE !!

2023

e-laicite.fr



Chère lectrice, cher lecteur,

L'an dernier, à l'approche des fêtes de fin d'année, nous avons composé un Guide de survie aux repas de famille en évitant tout débordement sur la laïcité et les religions. Cette année, nous avons enrichi cette proposition, sous la forme d'un calendrier de l'Avent des idées reçues.

Le principe est simple : tous les jours jusqu'à Noël, nous vous proposons de découvrir une idée reçue sur la laïcité ou les faits religieux, ainsi qu'une réponse concrète à apporter pour y répondre, basée sur le droit.

Et cette année, en plus des réponses aux idées reçues, vous trouverez un lexique des mots en lien avec la laïcité et les faits religieux, souvent mal compris ou mal utilisés.

Nous vous souhaitons de ne pas avoir à utiliser ce calendrier, mais si c'est le cas, nous espérons qu'il sera source de bienveillance et de respect lors de vos échanges avec vos proches !

L'équipe e-Laïcité



Il y a beaucoup de flou et de désinformation qui circulent autour des faits religieux et de la laïcité, sur divers canaux. Les termes sont souvent mal maîtrisés, les chiffres sont utilisés hors de leur contexte et les opinions qui font le plus de bruit sont souvent aussi les plus polarisées.

On peut donc être compréhensif envers celles et ceux qui n'ont pas eu accès à une information fiable et de qualité, et ainsi les informer sans porter de jugement.

3 CONSEILS À GARDER EN TÊTE

Lorsque les débats commencent à devenir houleux, la meilleure façon de désamorcer cela est de simplement rappeler le droit, ainsi que les faits historiques et les études sociologiques.

Cela ne résout pas tout, puisqu'on peut tout à fait critiquer le droit, par exemple ! Mais cela permet au moins de dialoguer à partir d'une base commune.

Rappelez-vous que **nul n'est obligé d'endosser le rôle de la personne qui va éduquer tout le monde**, vous pouvez aussi décider que vous n'avez pas l'énergie ou l'envie de le faire à un moment précis, et ce n'est pas grave !

MAIS AU FAIT, C'EST LAÏQUE UN CALENDRIER DE L'AVEUT ?

L'Avent est le nom donné par les chrétiens à la période qui précède et prépare la fête de Noël, qui dans la nuit du 24 au 25 décembre commémore la naissance de Jésus et, pour les chrétiens, l'Incarnation de Dieu en homme.

Tradition d'origine germanique, le calendrier de l'Avent visait originellement à faire patienter les enfants jusqu'à Noël, en leur donnant chaque jour une image pieuse. Aujourd'hui, tout comme la fête de Noël elle-même, cet usage s'est sécularisé et il existe toutes sortes de calendriers de l'Avent, à visée ludique, éducative, commerciale ou publicitaire, pour les enfants et les adultes.

De la même façon qu'il n'est pas contraire au principe de laïcité de décorer une ville avec des sapins et des guirlandes lumineuses en décembre, nous faisons le choix de considérer comme laïque notre calendrier de l'Avent des idées reçues sur la laïcité !

SOMMAIRE DES IDÉES REÇUES :

19

« En France, le blasphème est autorisé par la loi ! »

6

« Comment peux-tu être ok avec le voile alors qu'en Iran, il y a des femmes qui se font tuer pour ne plus avoir à le porter ? »

2

« De toute façon, le burkini c'est interdit ! »

20

« On ne peut pas être chrétien / musulman / juif pratiquant et être féministe ! »

5

« L'antisémitisme ça n'existe plus depuis longtemps »

3

« Nous vivons dans un pays judéo-chrétien ! »

10

« Quand je voyage dans des pays musulmans, je m'adapte, alors c'est normal qu'ils s'adaptent aussi... »

13

« Un conseiller municipal n'a pas à faire un signe de croix ! »

8

« Tu es islamo-gauchiste en fait ?! »

18

« Être laïque, c'est forcément être athée ! »

7

« L'école laïque ne doit pas proposer de menus de substitution pour la religion ! »

12

« Tous les arabes sont musulmans »
« Tous les musulmans sont arabes »

11

« En France, on est une majorité de chrétiens ! »

24

« La laïcité, ce n'est qu'un outil de lutte contre les religions »

21

« Je ne comprends pas cette polémique autour des crèches de Noël, on est un pays avec une histoire catholique après tout ! »

15

« Le président ne respecte pas le principe de laïcité lorsqu'il assiste à la messe célébrée par le pape. »

17

« À l'école publique, les élèves doivent être neutres en matière de religion. »

4

« Évidemment que le prosélytisme est interdit dans l'espace public, on est dans un pays laïque ! »

1

« La France est un pays laïque, ça veut dire pas de signes religieux dans l'espace public »

23

« La laïcité s'applique partout en France de la même manière ! »

16

« Les Juifs ne sont pas les seuls sémites pourquoi l'antisémitisme ne concernerait qu'eux ? »

22

« La religion, ça devrait rester une affaire privée »

9

« Les catholiques votent tous à droite ! »

14

« Les parents d'élèves n'ont pas le droit de porter de signes religieux lors des sorties scolaires ! »

LES IDÉES REÇUES ET LEURS RÉPONSES :

1

« La France est un pays laïque, ça veut dire pas de signes religieux dans l'espace public »

Sache que la loi est claire sur ce sujet : **chaque personne est libre d'exprimer ses convictions religieuses dans l'espace public, en portant les signes qu'elle souhaite, aussi visibles soient-ils, dans le respect de l'ordre public.**

La seule limite à cette liberté d'expression par les signes et tenues a été posée par le législateur en 2010, lorsque l'on a interdit toute dissimulation du visage dans l'espace public. Cette interdiction ne se cantonne pas aux signes religieux qui pourraient dissimuler le visage (comme le niqab ou la burqa) mais s'applique à tout ce qui pourrait avoir le même effet (cagoule, casque de moto, etc.). En dehors de ce cas particulier, c'est bon, toutes les tenues sont permises ! On peut se référer au besoin à l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'Homme.

2

« De toute façon, le burkini c'est interdit ! »

Déjà, qu'est-ce qu'un burkini ? Cela ressemble à une combinaison de plongée qui couvre les cheveux, à laquelle on aurait ajouté une jupette. **À la plage, bien sûr qu'on a le droit de se baigner en burkini ! On peut bien se baigner en combinaison de plongée ou même en jean si ça nous chante.**

C'est à la piscine que la question se pose, car les organismes (publics ou privés) qui les gèrent peuvent faire le choix (ou non) d'interdire le port de tout vêtement autre qu'un slip de bain ou maillot à une ou deux pièces, sur la base d'exigences en matière d'hygiène et de sécurité.

En revanche, il n'est pas possible d'interdire le port du burkini aux usagères des piscines publiques au motif que ce serait un signe religieux : en effet, les usagers des services publics ont le droit d'y entrer en portant les signes religieux qu'ils souhaitent, tant que ceux-ci ne dissimulent pas leur visage, ce que ne fait pas le burkini.

« Nous vivons dans un pays Judéo-chrétien ! »

3

Si les humains ont (pour certains) une religion, les pays, eux, en ont-ils ? À proprement parler, non... sauf si leur Constitution établit une religion d'État, ce qui n'est pas le cas de la France.

Dans le langage courant, qualifier un pays de "chrétien" ou "musulman" désigne en fait la religion qui y est majoritaire. **Historiquement, la France était majoritairement chrétienne, et non pas "Judéo-chrétienne".** Cette expression suggère une équivalence, dans l'histoire de France, entre les traditions juive et chrétienne : pourtant, lorsque la France était officiellement un État catholique, elle était aussi marquée par la discrimination voire la persécution envers les Juifs. Aujourd'hui, la situation est différente : la France moderne est laïque, et la diversité religieuse y est bien plus marquée, avec la présence de nombreuses religions ainsi qu'un grand nombre de personnes qui ne s'identifient à aucune. **Qualifier la France de pays Judéo-chrétien non seulement ignore cette diversité, mais perpétue également une vision historique inexacte.**

4

« Évidemment que le prosélytisme est interdit dans l'espace public, on est dans un pays laïque ! »

On pense souvent cela, mais un petit exercice de comparaison permet de comprendre facilement en quoi c'est faux. **Le principe qui autorise le prosélytisme en France est le même que celui qui permet les distributions de tracts dans le cadre d'une campagne électorale : essayer de convaincre ou persuader autrui d'adhérer à une conviction religieuse, politique, syndicale... cela participe du libre débat d'idées, et c'est permis !**

En revanche, le prosélytisme dit "abusif" est strictement interdit, où que l'on soit : il s'agit de la volonté d'imposer à autrui d'adhérer (ou de quitter) une conviction, notamment par la contrainte, les pressions, la menace ou le harcèlement.

5

« L'antisémitisme ça n'existe plus depuis longtemps »

Comme pour tout phénomène complexe, il existe diverses méthodes de mesure de l'antisémitisme et de ses manifestations (discours et actes haineux) ; **les chiffres peuvent donc varier selon les indicateurs et les sources retenus, mais tous attestent la permanence de l'antisémitisme dans le monde comme en France.**

436 actes antisémites ont ainsi été recensés en France en 2022 par l'étude annuelle SPCJ-Ministère de l'Intérieur. On constate même leur très forte augmentation depuis le début de la guerre Israël-Hamas, le 7 octobre 2023. Pour ce seul mois, plus de 800 actes antisémites ont été recensés dans notre pays, ayant conduit à plus de 400 interpellations. **En effet, les discours et actes antisémites sont punis par la loi.**

6

« Comment peux-tu être ok avec le voile alors qu'en Iran, il y a des femmes qui se font tuer pour ne plus avoir à le porter ? »

L'attitude des Français vis-à-vis du port du voile n'a pas nécessairement vocation à se fonder ou se paramétrer en fonction de la politique de la République islamique d'Iran sur le même sujet. Notre République française n'est justement pas un régime comparable au régime théocratique que l'on trouve en Iran. Comprendre cette différence fondamentale et en tirer les conséquences, ce n'est pas attendre de la France qu'elle soit aussi autoritaire que l'Iran, en interdisant rigoureusement tel ou tel comportement (vestimentaire, en l'occurrence).

Mais c'est appliquer les droits humains et protéger les libertés fondamentales, dont celle de se vêtir comme on le souhaite, du moment que l'on respecte l'ordre public et les mêmes droits et libertés pour autrui.

En résumé, selon cette logique humaniste dont la France se réclame, il s'agit de défendre la liberté de porter, ou pas, le voile à Paris en même temps que la liberté de le porter, ou pas, à Téhéran, selon le libre choix des personnes concernées.

7

« L'école laïque ne doit pas proposer de menus de substitution pour la religion ! »

Les cantines des écoles publiques n'ont pas le droit de proposer de "menus confessionnels" (c'est-à-dire des produits cachet, halal, etc.) car cela irait à l'encontre du principe de neutralité du service public vis-à-vis des cultes.

En revanche, rien n'empêche de proposer à la cantine du choix et de la diversité alimentaire aux enfants ! Généralement, dans les faits, les cantines scolaires proposent déjà une diversité de menus, notamment avec ou sans viande, et donc des menus qui peuvent se remplacer l'un l'autre plutôt qu'un choix unique. On parle donc plutôt d'offre de choix ou de menus diversifiés que de "menus de substitution".

Le rôle de la cantine est avant tout que chaque enfant, quel que soit son régime alimentaire, puisse se nourrir de façon équilibrée et sans carence.

8

« Tu es islamo-gauchiste en fait ?! »

Créé semble-t-il en 2002 par l'historien des idées Pierre-André Taguieff, **ce néologisme péjoratif désigne la proximité ou la convergence supposées entre, d'une part, des musulmans voire des islamistes, et d'autre part des mouvements ou personnalités d'extrême-gauche, voire simplement de gauche.**

Du fait du caractère vague et fourre-tout qui amalgame des réalités diverses et complexes, **cette expression sert avant tout à discréditer celui ou celle qui s'en trouve affublé.**

L'expression "islamo-gauchisme" étant en soi polémique et floue, cela la rend inutilisable d'un point de vue objectif et scientifique (pour les historiens, sociologues, etc.).

9

« Les catholiques votent tous à droite ! »

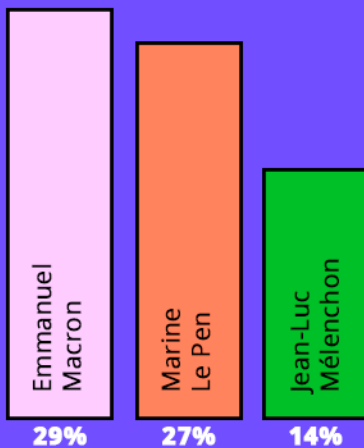
Cette idée reçue ne reflète pas la complexité des orientations politiques des catholiques français.

Depuis 1972, l'Église catholique en France reconnaît officiellement le pluralisme politique chez ses fidèles, et s'abstient d'appeler à voter pour tel ou tel candidat lors des élections. De fait, **aucun parti politique n'incarne parfaitement l'ensemble des principes politiques qui découlent de la foi catholique.**

Les catholiques sont donc invités à faire usage de leur discernement personnel pour faire des choix politiques éclairés, qui peuvent varier selon les personnes.

Ainsi, selon une enquête de l'IFOP pour La Croix, le vote des catholiques se porte à chaque élection vers un éventail de candidats : par exemple, aux élections présidentielles de 2022, les catholiques ont placé Emmanuel Macron en tête avec 29 % de leurs voix, suivi de Marine Le Pen pour 27 % d'entre eux. Jean-Luc Mélenchon a reçu 14 % des voix catholiques : les catholiques de gauche sont donc certes minoritaires, mais toujours présents.

Votes des catholiques lors des élections présidentielles de 2022 :



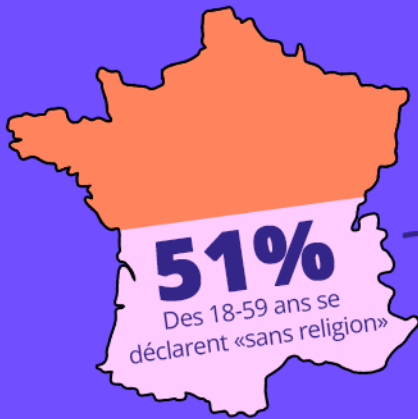
10

« Quand Je voyage dans des pays musulmans, Je m'adapte, alors c'est normal qu'ils s'adaptent aussi... »

Quand on voyage dans un autre pays, il va de soi de respecter au mieux les lois et usages locaux, même si ce n'est pas toujours facile pour tout le monde, généralement par manque de connaissance. Ainsi, en Birmanie en 2016, un touriste néerlandais a été condamné pour avoir débranché le haut-parleur d'un temple bouddhiste...

Mais ici, de qui parle-t-on exactement ? Seulement des touristes de religion musulmane, ou bien aussi des Français musulmans ? S'il est évident que nous sommes tous ici, musulmans ou non-musulmans, tenus au respect des mêmes lois, nous jouissons tous aussi des mêmes droits.

Dans un État de droit tel que la France, on ne saurait établir d'injonction ou d'interdiction spécifique envers un seul groupe religieux, traité différemment par rapport aux autres : cela serait discriminatoire.



11

« En France, on est une majorité de chrétiens ! »

L'époque actuelle se caractérise notamment par la difficulté d'attribuer à un nombre croissant de personnes une appartenance religieuse claire et stable.

Jusqu'à la moitié du 20e siècle, la grande majorité des Français était clairement catholique, et ce depuis très longtemps. Cependant, il est interdit en France de constituer des fichiers statistiques mentionnant la religion des personnes, ce qui rend plus difficile l'obtention de données fiables en ce domaine (qui est limité aux évaluations par sondage).

On peut tout de même citer un sondage réalisé en 2020 par l'INSEE, dans lequel **51% de la population de 18 à 59 ans en France métropolitaine déclarent ne pas avoir de religion, chiffre en augmentation depuis dix ans.** 29 % de cette tranche d'âge se déclaraient catholiques et 9% déclaraient une autre religion chrétienne, soit un total de 38% de chrétiens (et 10 % de musulmans).

Ces chiffres révèlent une évolution vers la sécularisation de la société française, ainsi qu'une diversité religieuse croissante, bien que ces données doivent toujours être interprétées avec prudence.

12

« Tous les arabes sont musulmans » « Tous les musulmans sont arabes »

En raison de l'histoire coloniale de la France, et donc du nombre de Français musulmans d'origine marocaine, algérienne et tunisienne parmi nos concitoyens, **il est fréquent en France d'amalgamer musulmans et arabes. Mais religion et origine géographique ne vont pas nécessairement de pair !**

Il existe par exemple des Marocains juifs ou chrétiens. En outre, notre vision française de l'islam est fortement biaisée par notre proximité avec le Maghreb. **Au niveau mondial, le continent où l'on trouve - et de loin - le plus de musulmans, c'est l'Asie !** Le pays où vit le plus grand nombre de musulmans est l'Indonésie, avec plus de 200 millions de fidèles, devant l'Inde puis le Pakistan.

13

« Un conseiller municipal n'a pas à faire un signe de croix ! »

C'est vrai qu'il est facile de s'y perdre, car les agents publics sont tenus à une obligation de neutralité vis-à-vis de leurs convictions religieuses, dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais les élus, même dans l'exercice de leur mandat, ne sont pas des agents publics : ils représentent le peuple et non pas l'État. Ils sont donc libres de s'exprimer à propos de leurs convictions religieuses (et politiques !), de pratiquer un culte et de porter des signes ou symboles religieux.

Là où ça devient plus compliqué, c'est lorsque les élus sont amenés à représenter l'État ou une collectivité : on considère qu'ils sont alors soumis à la même exigence de neutralité que les agents publics. Par exemple, un conseiller municipal peut porter un signe religieux lorsqu'il siège au Conseil municipal, mais devra le retirer s'il reçoit délégation du maire pour célébrer un mariage en tant qu'officier d'état civil.

14

« Les parents d'élèves n'ont pas le droit de porter de signes religieux lors des sorties scolaires ! »

La loi du 15 mars 2004, qui interdit le port de signes religieux ostensibles dans le cadre scolaire, ne s'applique qu'aux élèves et pas à leurs parents.

En outre, comme l'a rappelé le Conseil d'État, le fait de se porter volontaires pour accompagner une sortie scolaire ne confère pas aux parents une mission de service public : leur rôle lors de ces sorties se limite à une aide logistique (faire traverser la rue, aider lors des repas, etc.) et c'est le professeur qui reste investi de la mission d'enseignement. **On ne peut donc pas tenir les parents qui accompagnent une sortie à l'obligation de neutralité qui s'impose aux agents publics.**

Ainsi, les parents d'élèves (de la même façon que les usagers des autres services publics) conservent le droit de porter des signes religieux lorsqu'ils entrent dans le cadre scolaire, que ce soit pour une réunion parents-profs, une kermesse ou une sortie scolaire, tant qu'ils ne troublent pas l'ordre public.

15

« Le président ne respecte pas le principe de laïcité lorsqu'il assiste à la messe célébrée par le pape. »

La présence d'Emmanuel Macron à la messe célébrée par le pape François a suscité de vives réactions. La question qui se pose est celle du statut du président : il est élu, donc un représentant du peuple, mais aussi investi des pouvoirs de chef d'État, ce qui peut justifier qu'on le considère aussi comme un représentant de l'État.

C'est l'interprétation que semblent avoir faite les présidents successifs de la Ve République : **chacun s'est abstenu de manifester en public ses convictions religieuses dans l'exercice de son mandat.**

Emmanuel Macron, comme ses prédécesseurs, a été amené à visiter des lieux de culte et - plus rarement - à assister au culte. Cela ne signifie pas pour autant qu'il a rompu sa neutralité : en effet, il est possible d'assister à un culte sans y participer soi-même. C'est ce qu'Emmanuel Macron a fait à Marseille, en assistant à la messe célébrée par le pape sans participer lui-même aux pratiques cultuelles, telles que la communion par exemple.

16

« Les Juifs ne sont pas les seuls « sémites », pourquoi l'antisémitisme ne concernerait qu'eux ? »

Depuis la fin du 18e siècle, on appelle "sémites" les antiques peuples proche-orientaux censés descendre originellement (c'est-à-dire mythiquement) de Sem, l'un des fils de Noé dans la Bible. Au 19e siècle, dans un contexte de racisme pseudo-scientifique, le terme "antisémitisme" fut forgé par des militants hostiles aux Juifs, pour désigner spécifiquement l'hostilité envers eux en tant que groupe ethnique, religieux ou supposément racial.

Spécialiste du sujet, l'historien Jules Isaac précise que si le terme « antisémitisme » peut prêter à confusion du fait de son étymologie, "son contenu est essentiellement anti-Juif". Et c'est ce seul contenu qu'a consacré l'usage de ce mot au cours du 20e siècle, notamment à travers de nombreuses mesures nationales et internationales visant à combattre cette haine particulière des Juifs.

17

« À l'école publique, les élèves doivent être neutres en matière de religion. »

Les élèves inscrits dans les écoles, collèges et lycées publics sont tenus à une exigence de discrétion en matière religieuse, plutôt qu'à une obligation de neutralité (celle-ci ne concerne que les agents publics).

En effet, la loi du 15 mars 2004 interdit aux élèves de porter des signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse. "Ostensiblement" signifie "de façon très visible, flagrante", et cette notion se distingue de ce que l'on pourrait qualifier de "signes discrets" (souvent de petite taille), que les élèves sont toujours en droit de porter.

On voit donc que c'est à la discrétion que les élèves sont tenus, en matière de signes et tenues. En outre, il ne leur est pas imposé d'être neutres non plus dans leurs paroles : ils conservent leur liberté d'expression, dans le respect bien sûr du cadre scolaire qui leur interdit notamment de contester l'enseignement des professeurs ou de faire du prosélytisme (c'est-à-dire tenter de convertir autrui).

18

« Être laïque, c'est forcément être athée ! »

En France, c'est la République qui est laïque, c'est-à-dire qu'elle régule les faits religieux selon le principe juridico-politique nommé laïcité. Celui-ci protège les libertés fondamentales de chacun et l'égalité de tous devant la loi, au moyen de la séparation établie entre les cultes et les pouvoirs publics, qui sont tenus à une obligation de neutralité. "Être laïque", c'est donc être :

- soit un service public qui, par définition, applique ce principe ;
- soit un individu ou un groupe qui respecte et soutient une telle organisation des rapports entre les pouvoirs publics et les cultes.

Dans ce second cas, **toute personne, qu'elle adhère à une religion ou à une autre vision du monde (athée ou agnostique par exemple), peut également "être laïque", c'est-à-dire être en faveur de la laïcité.** Être laïque, ce n'est pas nécessairement être athée, puisque la laïcité n'est pas un athéisme d'État et n'implique pas la neutralisation de la société en matière religieuse.

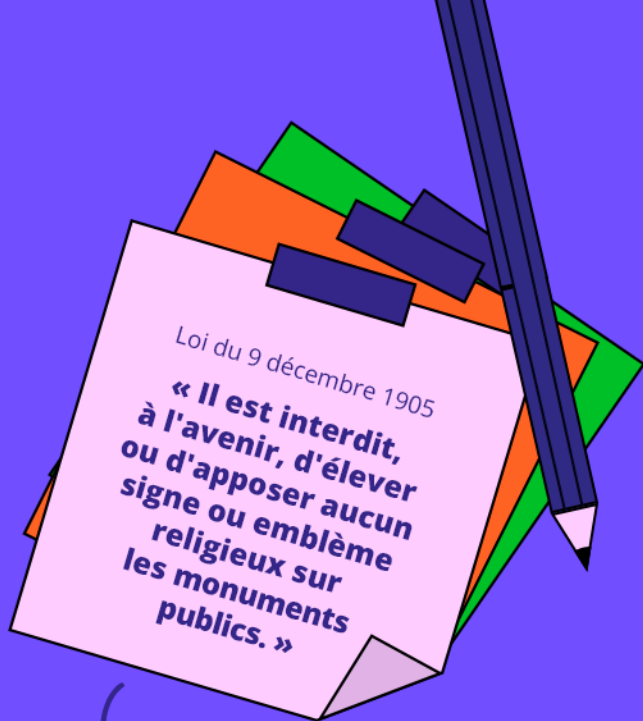
19

« En France, le blasphème est autorisé par la loi ! »

Le blasphème se définit comme tout discours, écrit, image, etc. qui outrage les religions ou ce qui est considéré par elles comme sacré.

En droit, une loi a mis fin en 1881 à l'interdiction de l'outrage aux religions : c'est donc la fin du délit de blasphème en France. Mais s'il n'y a plus de "délit de blasphème", il n'y a pas non plus de "droit au blasphème" dans le droit : le blasphème est une notion religieuse et non juridique.

Aussi, il faut se tourner vers le cadre général de la liberté d'expression et de ses limites. **En France, il est licite de faire offense à une religion (ses dogmes, ses institutions, ses personnages, ses symboles et rites...),** de la même façon qu'à un point de vue politique ou philosophique. **Mais il est interdit d'injurier les personnes qui y adhèrent ou d'inciter à la violence ou la haine envers eux.** Il est donc permis de faire offense aux convictions religieuses ou à toute autre vision du monde (dont l'athéisme), mais pas aux juifs, chrétiens, musulmans, bouddhistes, athées, etc.



21

« Je ne comprends pas cette polémique autour des crèches de Noël, on est un pays avec une histoire catholique après tout ! »

La loi de 1905 dispose qu'il est interdit d'apposer à l'avenir des emblèmes religieux sur les monuments publics.

En règle générale, **la crèche est considérée comme un signe religieux dans la mesure où, contrairement à un simple sapin de Noël, elle représente des personnages religieux** (Jésus, Marie et Joseph). Ainsi, il est interdit, en règle générale, d'installer une crèche de Noël dans un bâtiment du service public.

Par exception à cette règle, le Conseil d'État a considéré que l'installation d'une crèche pouvait être justifiée si elle se faisait dans le respect de trois conditions (cumulatives !) : l'existence d'une tradition ou coutume ancienne, un intérêt culturel ou artisanal à cette exposition, et l'absence de messages religieux l'accompagnant. Ainsi, dans certaines régions, les collectivités locales peuvent encourager la perpétuation de traditions artisanales, comme celle des santons de Provence.

20

« On ne peut pas être chrétien / musulman / Juif pratiquant et être féministe ! »

Chaque religion, y compris le christianisme, l'islam et le judaïsme, est interprétée de manière diverse par ses adeptes, et l'on trouve de nombreux croyants qui travaillent à l'interprétation toujours renouvelée des textes sur lesquels se fonde leur foi, notamment dans une perspective féministe, c'est-à-dire qui recherche l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Si les religions sont traditionnellement organisées d'une manière qui place les hommes au centre de leur administration, **on observe de plus en plus de mouvements au sein même des religions vers une réforme des modes de gouvernance, avec pour objectif une meilleure prise en compte du rôle des femmes.**

Si être pratiquant d'une religion et féministe n'est pas toujours facile, du fait de la permanence de systèmes hérités d'un passé marqué par la domination masculine, il est faux de considérer que c'est impossible, et de nombreux contre-exemples peuvent le démontrer.

22

« La religion, ça devrait rester une affaire privée »

On a souvent tendance à confondre ce qui relève du privé et ce qui relève de l'intime. Oui, les convictions religieuses sont une affaire intime, qui appartient à chacun et que personne ne doit être forcé de révéler aux autres. **Mais ce n'est pas parce que c'est intime que c'est obligé de rester privé !**

Nous avons tous des convictions intimes (qui peuvent être religieuses mais aussi politiques, philosophiques, etc.), et nous jouissons de la liberté de les exprimer publiquement si nous en avons envie. Nous devons alors respecter le droit qui encadre notre liberté d'expression, et nous abstenir notamment de tout propos injurieux, menaçant, diffamant, haineux ou incitant à la violence ou à la haine envers autrui.

23

« La laïcité s'applique partout en France de la même manière ! »

Pour répondre à ceci, il s'agit de préciser de quoi on parle lorsque l'on dit "laïcité". Si l'on se réfère aux grands objectifs que recherche la laïcité (préserver les libertés de chacun et l'égalité en droit entre tous), alors oui, c'est valable partout en France.

En revanche, si l'on parle de la séparation établie entre l'État et les cultes par la loi de 1905, la réponse est différente. En effet, **pour des raisons historiques, cette loi n'est pas en vigueur dans les départements d'Alsace et de Moselle, ainsi que dans certains départements et collectivités d'Outre-Mer.**

Ainsi, dans ces territoires où ne s'applique pas la loi de 1905, il subsiste des rapports privilégiés entre les pouvoirs publics et les cultes, qui peuvent surprendre au regard de la laïcité telle qu'elle est pratiquée partout où la séparation s'applique. On peut notamment observer que, dans ces territoires, il demeure possible - sous diverses conditions - de subventionner les cultes avec de l'argent public.

24

« La laïcité, ce n'est qu'un outil de lutte contre les religions »

La laïcité est le cadre qui, d'une part, sépare l'État de tous les cultes, et d'autre part permet à chacun d'exercer pleinement sa liberté de conscience, d'adhérer ou non à une religion, de s'exprimer et de pratiquer ou non un culte, dans les seules limites du droit et du respect de l'ordre public.

Certes, le principe de laïcité peut parfois justifier des restrictions à la liberté d'expression ou de pratique du culte, dans certains contextes précis, mais son objectif est avant tout de préserver aussi bien la liberté de ceux qui adhèrent à une religion que la liberté de ceux qui n'y adhèrent pas.

C'est à chacun de mieux faire connaître la laïcité, dans toutes ses dimensions, afin d'éviter qu'elle ne soit instrumentalisée comme outil de lutte contre les personnes qui appartiennent à une religion.

POUR FINIR :

Retrouvez notre expertise sur la laïcité et les faits religieux, toute l'année sur nos différents réseaux sociaux :

@elaicite.fr



Nous espérons que ce guide vous aidera à répondre à toutes les remarques et débats sur la laïcité et les religions. N'hésitez pas à consulter notre FAQ pour plus de réponses aux idées reçues qui circulent !

→ **Foie aux questions** ←

Si vous avez entendu d'autres remarques divantes sur ces thématiques, pour lesquelles vous souhaitez des réponses à apporter, écrivez-les nous et nous tâcherons d'y répondre au plus vite !

Nous vous invitons également à consulter notre lexique en page suivante, afin d'utiliser les mots justes dans vos prochains débats.

LEXIQUE

DES MOTS SOUVENT MAL EMPLOYÉS SUR LA LAÏCITÉ ET LES RELIGIONS



AGNOSTICISME

L'agnosticisme est la position selon laquelle la vérité sur l'existence ou la non-existence de divinité(s) est inconnue ou inconnaissable, une approche qui se base sur l'idée que les questions spirituelles ou métaphysiques dépassent les possibilités de compréhension humaine.

Les agnostiques ne s'engagent donc ni dans la croyance en dieu(x), ni dans l'athéisme affirmé, mais maintiennent une position d'ouverture, de doute ou de scepticisme. L'agnosticisme peut aussi refléter une perspective personnelle qui privilégie la connaissance scientifique et la raison, tout en reconnaissant les limites de ces dernières dans les questions liées à la foi.

ANTISÉMITISME

L'antisémitisme désigne la haine, le mépris ou le rejet envers les Juifs en tant que groupe ethnique ou religieux. Historiquement, il a pris la forme de théories du complot, de discours de haine, de discriminations, de persécutions et d'actes violents, culminant

dans l'extermination systématique au cours du génocide de la Shoah.

L'antisémitisme peut se manifester par des actes individuels ou des politiques institutionnelles, et demeure aujourd'hui une réalité au niveau mondial, se perpétuant souvent à travers des stéréotypes et des mythes péjoratifs envers les Juifs.



ATHÉISME

L'athéisme désigne l'absence de croyance en l'existence de divinité(s) ou de forces surnaturelles.

Contrairement à l'agnosticisme, qui est une position d'incertitude sur l'existence d'un ou des dieu(x), l'athéisme est une conviction affirmative selon laquelle les divinités n'existent pas.

Les athées peuvent avoir des valeurs et des convictions variées, indépendantes de la question religieuse, et l'athéisme se manifeste dans de nombreuses cultures et contextes à travers le monde.

DISCRIMINATION

En droit, une discrimination est un traitement défavorable qui doit remplir deux conditions cumulatives :

- être fondé sur un critère protégé par la loi (sexe, âge, handicap, etc.)
- et relever d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service public, un logement, l'achat d'un bien, etc.).

À ce jour, le droit reconnaît 26 critères de diversité, sur la base desquels il est interdit de discriminer les personnes, parmi lesquels on trouve à la fois les convictions religieuses et les convictions philosophiques, dont l'athéisme et l'agnosticisme.

En France, les citoyens peuvent saisir le [defenseurdesdroits.fr](https://www.defenseurdesdroits.fr), autorité administrative indépendante créée en 2011 dont les missions sont de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et permettre l'égalité de toutes et tous.

ÉVANGÉLISME

Mouvement né au sein du christianisme protestant, l'évangélisme met l'accent sur la conversion personnelle, l'autorité de la Bible et l'importance de propager la foi chrétienne (ce qu'on appelle l'évangélisation).

Ses pratiquants sont appelés des "évangéliques", à ne pas confondre avec les "évangélistes" qui sont les auteurs des évangiles que l'on trouve dans la Bible !

Le mouvement évangélique, né aux États-Unis, est aujourd'hui présent dans de nombreux pays, dont la France, et comporte une grande diversité en son sein.



FATWA

Il s'agit d'une réponse donnée par un moufti (juriste qui interprète la loi musulmane) par rapport à un problème donné, libre à chacun ensuite d'appliquer ou non cet avis.

Dans les médias, le mot fatwa est quasiment tout le temps employé pour parler d'une condamnation, mais une fatwa peut porter sur tous les sujets de la vie (aspects financiers, pratiques rituelles, santé, etc.).

FRÈRES MUSULMANS

Il s'agit d'une organisation religieuse, politique et sociale créée en 1928 en Égypte par Hassan al-Banna.

Elle a rapidement diffusé ses idées dans les pays à majorité musulmane du Moyen-Orient, comme ceux de l'Afrique du Nord, ou au Soudan.

Son but est de transformer la société en se basant sur les principes islamiques et de résister à l'influence occidentale perçue comme contraire à l'Islam.

GÉNOCIDE

Selon les Nations Unies, le génocide désigne les **actes commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux.**

Ces actes comprennent : le meurtre de membres du groupe ; les atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; des mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; et le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

ISLAMISME

L'Islamisme désigne généralement l'Islam politique. Né de la confrontation entre

la modernité occidentale et la religion musulmane, on peut retracer son origine au 18^e siècle. L'Islamisme prône l'établissement d'un système islamique politico-religieux qui impose l'application du droit musulman en tout ou en partie comme loi fondamentale d'un État.

L'Islamisme est à distinguer du "fondamentalisme", qui désigne plus particulièrement un retour aux sources fondamentales de la religion. Il est également à distinguer de "l'intégrisme" qui signifie, dans le cas de l'Islam, une lecture littéraliste des textes sans recours possible à l'interprétation.

JIHAD

Le jihad est un terme arabe qui signifie littéralement "effort" ou "lutte".

En Islam, il peut avoir plusieurs interprétations, allant de la lutte spirituelle personnelle contre le péché (le grand jihad) à l'effort pour promouvoir les valeurs musulmanes.

Il peut également être interprété comme le combat pour la défense ou l'expansion de la communauté musulmane (le petit jihad). Cette diversité de significations reflète les différentes perspectives et contextes dans lesquels le terme est mobilisé, allant des aspects spirituels et moraux aux dimensions politiques, militaires voire terroristes.

LAÏCITÉ

La laïcité est, en France, un principe constitutionnel qui sépare l'État des organisations religieuses, garantissant ainsi

la neutralité de l'État vis-à-vis des cultes ainsi que la liberté de conscience et de culte pour chacun.

Mise en place afin de promouvoir la liberté et l'égalité républicaines, la laïcité implique que l'État ne soutient, ne finance ni ne favorise aucun culte.

En pratique, le principe de laïcité se traduit notamment par des restrictions sur l'expression des convictions religieuses des agents publics, ainsi qu'un certain nombre de mesures assurant la liberté d'exercice du culte et l'absence de discrimination fondée sur les convictions des personnes.



RACISME

Le racisme est une idéologie qui, partant du postulat de l'existence de races au sein de l'espèce humaine, établit la supériorité d'une de ces prétendues races sur les autres, conduisant à la discrimination, à la haine ou à la violence envers des personnes, notamment sur la base de leur origine ethnique ou de leur couleur de peau.

Il peut se manifester à travers des attitudes individuelles ou des pratiques sociales systémiques. Le racisme engendre des inégalités et des injustices, et peut mener jusqu'au génocide.

Il est universellement condamné pour ses effets dévastateurs sur les individus et les sociétés. En France, la Dilcrah.fr est chargée de concevoir, de coordonner et d'animer la politique de l'État en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

RADICALISATION VIOLENTE

Du latin *radicalis*, dérivé de *radix*, qui signifie racine.

D'après le sociologue Farhad Khosrokhavar, "**c'est le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action directement liée à une idéologie extrémiste,** à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel".

SALAFISME

Ce courant islamique, que l'on désigne par un mot qui signifie "pieux ancêtres", **prône un retour à la tradition musulmane telle qu'elle était pratiquée à l'époque du prophète et de ses compagnons.**

Il existe une branche du mouvement salafiste, connue sous le nom de salafisme djihadiste, dans laquelle les idées salafistes sont utilisées comme base idéologique pour justifier le terrorisme.

D'autres courants du salafisme prônent l'application de ses principes aux seules personnes qui le souhaitent pour elles-mêmes, et rejettent le recours à l'action terroriste.

SECTE

Le terme "secte" fait référence à un groupe organisé qui s'écarte des normes sociales ou religieuses établies.

Cependant, **ce mot est souvent chargé de connotations négatives** et ne constitue pas une réalité juridique : en effet, un État laïque ne se prononce pas sur le bien-fondé des croyances des personnes.

En France, l'expression « dérive sectaire » est préférée pour désigner les pratiques ou comportements d'un groupe qui peuvent être préjudiciables ou abusifs, tels que la sujétion psychologique ou physique, l'emprise morale et financière, ou l'isolement social.

Ce terme met l'accent sur les actions nuisibles plutôt que sur les croyances elles-mêmes, et vise à protéger les individus et la société contre les potentielles atteintes aux libertés et droits fondamentaux. Des dérives sectaires sont observées dans des mouvements religieux, mais aussi dans d'autres types de groupes (politiques, associatifs, etc.).

SÉCULARISATION

Le processus de "sécularisation" désigne la perte d'influence du référentiel religieux dans une société : il s'agit d'un mouvement naturel et non pas du fruit de décisions politiques. On l'observe par la baisse de la pratique et de l'affiliation religieuses, ainsi que par l'adhésion à des choix de société contraires aux recommandations des cultes

(par exemple : mariage homosexuel, divorce, etc.). Le processus de "laïcisation" est en revanche le fruit de décisions politiques : on vote des lois pour séparer le politique du religieux, tout en garantissant la liberté de chacun.

SHABBAT

Jour sacré de repos et de culte dans le judaïsme, le Shabbat commence le vendredi soir et se termine le samedi soir.

Il commémore le fait que Dieu se soit abstenu de toute activité, le 7ème jour, après avoir créé le monde, ainsi que la libération des Hébreux d'Égypte. Observé par des prières, des repas festifs et l'abstention de travail, le Shabbat est central dans la pratique juive.

SIONISME

Le sionisme est un mouvement politique qui est né à la fin du 19e siècle en réponse à l'antisémitisme, puis a été renforcé par le traumatisme

de la Shoah, qui **visait à établir et maintenir un foyer national juif sur un territoire propre.**

Le mouvement sioniste suscite continuellement des débats politiques et idéologiques complexes, y compris au sein des habitants d'Israël, notamment concernant ses implications pour les populations locales non-juives.

TALMUD

Texte fondamental du judaïsme, le Talmud comprend la Mishna (compilation des lois juives orales) et la Gemara (commentaires sur la Mishna).

Il guide la vie religieuse et sociale juive à travers des débats juridiques, éthiques et philosophiques. Il existe deux versions : le Talmud de Jérusalem et le Talmud de Babylone, ce dernier étant le plus étudié.

TERRORISME

Le terrorisme désigne l'ensemble des actes de violence (attentat, prise d'otages, etc.) commis par une organisation ou un individu pour créer un climat d'insécurité et de terreur, un trouble majeur à l'ordre public ou encore l'exercice d'un chantage sur un gouvernement, afin de satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays ou d'un système.

TRINITÉ

Dogme central du christianisme, la Trinité désigne la foi en un Dieu unique en trois personnes distinctes :

le Père, le Fils (Jésus) et le Saint-Esprit. Chacune est pleinement Dieu, partageant la même essence divine, mais elles sont distinctes dans leurs relations et leurs rôles.

Cette doctrine, exprimant à la fois l'unité et la diversité en Dieu, est **un mystère de la foi chrétienne et un point de distinction par rapport à d'autres monothéismes.**

POUR FINIR :

Toute l'équipe de e-Laïcité vous souhaite de passer de bonnes fêtes avec vos proches. **Vous avez désormais beaucoup de cartes en main pour mieux aborder les débats autour de la laïcité et des religions.**

Nous serions ravi•es de savoir dans quelles occasions ce guide vous a été utile, n'hésitez pas à nous en faire part via nos différents réseaux sociaux :

@elaicite.fr ➡    